Direction Vie de la Cité
Service Jeunesse
Allée Louis Dufau - 78540 Vernouillet
Tél : 06.27.64.45.65 / 01.39.71.08.37
jeunesse@mairie-vernouillet.fr

Vernouillet 78
Tout naturellement

DOSSIER D'INSCRIPTION PASS'UNIQUE JEUNES
2025 / 2026

Validité 1 an (De septembre 2025 à Aout 2026)

PHOTO À COLLER

DOSSIER REÇU LE :

Renseignements

Nom : ……. Prénom ……

Date de naissance : …… Sexe : ☐ F ☐G

Téléphone : …… E-mail : ……

Adresse : ……

Code Postal : …… Commune : ……

RESPONSABLES LEGAUX

☐ Père ☐ Beau-père ☐ Mariés ☐ Pacsés ☐ Mère ☐ Belle-mère ☐ Mariés ☐ Pacsés
☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Célibataire ☐ Divorcés ☐ Séparés ☐ Célibataire

Nom : ……
Prénom : ……
Adresse (si différente du jeune) : ……
……
E-mail : ……
Tél. portable : ……
Tél. fixe : ……
Tél. travail : ……

Nom : ……
Prénom : ……
Adresse (si différente du jeune) : ……
……
E-mail : ……
Tél. portable : ……
Tél. fixe : ……
Tél. travail : ……

REGIME ALLOCATAIRE CAF : ☐ Régime Général ☐ Régime Agricole

Renseignements médicaux

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

Nom et prénom du jeune :
……

Médecin traitant : …… Tél. :… … … … … … … … … …

VACCINATION > **Joindre la copie du carnet de vaccination** *(se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)*

Vaccins obligatoires	oui	non	Dernier rappel	Vaccins recommandé	oui	non	Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres (*préciser*)			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Joindre un certificat de contre-indication du vaccin dans le cas où l'enfant n'a pas été immunisé par les vaccins obligatoires.

Nota : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication.

TRAITEMENT MEDICAL EN COURS ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom du jeune avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES :

Asthme ☐ Oui Non ☐ Médicamenteuses ☐ Oui Non ☐

Alimentaires ☐ Oui Non ☐ Autres ☐ Oui Non ☐

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication, le signaler) :

……
……

Le jeune présente-t-il un problème de santé ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez :

……

REGIME ALIMENTAIRE : ☐ Repas normal ☐ Repas sans viande ☐ Repas sans porc

PERSONNE(S) A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

1. Nom - Prénom : .....

Lien de parenté : ..... Tél. : .....

2. Nom- Prénom : .....

Lien de parenté : ..... Tél. : .....

Autorisations

Nous soussignés ..... ,
responsables légaux de ..... ,

TRANSPORT

Autorisons notre enfant à rentrer seul après l'Accueil de Loisirs jusqu'à notre domicile, du lieu d'activité jusqu'à notre domicile et à être transporté en bus ou en navette dans le cadre des activités mises en place par le service. Nous dégageons la comme de Vernouillet de toute responsabilité en cas de problème sur le temps de trajet.

☐ Oui ☐Non

FILMS / PHOTOS

Autorisons les prises de vues photos et vidéos, pendant le déroulement des activités, sur lesquelles peut figurer le jeune mentionné sur cette fiche. Nous autorisons la commune de Vernouillet à utiliser librement ces photos et vidéos pour leurs supports de communication (document de présentation, publications numériques, magazine municipal, expositions ...), sans demander ni rémunération, ni droits d'utilisation. Ces photos et vidéos ne feront en aucun cas l'objet d'une diffusion ou d'une utilisation commerciale. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction ou la représentation des photos et vidéos ne devront pas porter atteinte à son image et/ou à sa réputation. Si le jeune prend des photos et/ou vidéos avec son téléphone portable, la commune de Vernouillet se désengage de toutes responsabilités.

☐ Oui ☐ Non

DECLARONS :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de mineurs à caractère éducatif de la Commune de Vernouillet et nous engageons à en respecter toutes les clauses.
- Avoir pris connaissance des conditions matérielles d'accueil et du règlement intérieur des services de la commune de Vernouillet et certifions que notre jeune est actuellement apte à y séjourner, à y pratiquer les activités et les sorties.
- Exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisons les différents responsables de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état du jeune et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions du médecin.

ENGAGEONS :

- À payer la part des frais médicaux d'hospitalisation et d'opérations éventuelles non remboursés par la
- sécurité sociale.
- À signaler tout changement de situation (adresse, emploi, numéro de téléphone…).
- Fournir tous les documents administratifs nécessaires à la mise à jour du dossier de mon enfant.
- À respecter le paiement des prestations utilisées.

À ....., le _____/_____/____

Signature des représentants légaux précédée par la mention « lu et approuvé »

Documents obligatoires à joindre au dossier

- ☐ Photocopie des pages vaccins du carnet de santé de l'enfant
- ☐ (lisibles et à jour). 2 photos récentes du jeune.
- ☐ Attestation d'assurance en responsabilité civile (en cours de validité) à renouveler chaque année scolaire.
- ☐ Justificatif de domicile (si première inscription aux services de la ville)
- ☐ Quotient CAF (novembre 2024)
- ☐ Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et 2025 sur les revenus 2025 (Si vous n'avez pas de CAF)

Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le responsable du service Jeunesse de la commune de Vernouillet. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.